



## Rapport d'activité 2015

FIJI Rhône-Alpes  
64 rue Paul Verlaine  
69100 Villeurbanne  
04 78 03 33 63  
info@fiji-ra.fr  
www.fiji-ra.fr



 **SOMMAIRE**

<b>I. EDITORIAL</b> .....	<b>3</b>
<b>II. PRESENTATION DE FIJI-RA</b> .....	<b>5</b>
<b>III. LES MISSIONS D'ACCES AUX DROITS</b> .....	<b>8</b>
A- LES PERMANENCES JURIDIQUES.....	8
B- LE SUIVI DES DOSSIERS INDIVIDUELS .....	12
C- LES MISSIONS DE SENSIBILISATION/PREVENTION .....	18
<b>IV. LE POLE DE FORMATIONS/INTERVENTIONS</b> .....	<b>20</b>
<b>V. LA DIMENSION REGIONALE DU SERVICE</b> .....	<b>22</b>
A- L'IMPLANTATION DANS LES AUTRES DEPARTEMENTS .....	22
B- LA PLATEFORME REGIONALE D'EGALITE D'ACCES AUX DROITS POUR LES PERSONNES MIGRANTES EN RHONE-ALPES (PREAD).....	23
<b>VI. LES PROJETS SPECIFIQUES PORTES PAR FIJI-RA</b> .....	<b>25</b>
A- QUINZAINE DE L'EGALITE : « LA LIBERTE A-T-ELLE UN SEXE ? » .....	25
B- JOURNEE D'ETUDE : « LES ENLEVEMENTS INTERNATIONAUX D'ENFANTS : QUELS OUTILS, QUELLES LIMITES AU RETOUR DE L'ENFANT ? » .....	26
C- JOURNEE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : « LES OBSTACLES A L'ACCES AUX DROITS DES FEMMES ETRANGERES » .....	27
<b>VII. LES LETTRES TRIMESTRIELLES</b> .....	<b>29</b>
<b>VIII. LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS</b> .....	<b>30</b>
A- LES FINANCEURS PUBLICS.....	30
B- L'ASSOCIATION .....	31
<b>IX- ANNEXES</b> .....	<b>32</b>

## I. EDITORIAL

L'année 2015 a été marquée par de belles victoires dans le cadre du suivi de dossiers individuels, ayant permis le dénouement heureux de situations familiales complexes. Une mère marocaine, résidant en France, a obtenu le retour en France de ses deux enfants, enlevés par leur père au Maroc. Deux femmes de nationalité algérienne ont regagné le sol français suite au vol de leurs documents d'identité et de séjour par leur conjoint français à l'étranger. Un père a pu obtenir un visa afin d'assister à l'audience qui devait lui permettre d'obtenir un droit de visite sur ses enfants en France, préalablement enlevés par leur mère à l'étranger. Suite à l'aide apportée pour faire transcrire son mariage célébré à l'étranger, un homme a pu faire venir son épouse et l'une de ses filles, malgré les longs mois d'attente et de séparation que ces démarches ont impliqué. L'une de ses filles est cependant toujours à l'étranger dans l'attente de rejoindre ses parents. Une mère a retrouvé ses enfants, enlevés en Suisse par leur père, seulement 3 mois après leur déplacement, sur ordre du juge suisse. La collaboration entre FIJI Rhône-Alpes, le Service Social International (ONG basée en Suisse) et les autorités centrales des deux États a permis un dénouement rapide de cette situation. Une jeune femme qui risquait d'être mariée de force en Côte d'Ivoire a obtenu, sur injonction du tribunal administratif, la délivrance d'un visa long séjour pour rejoindre sa sœur, titulaire de l'autorité parentale, sur le sol français. Cette situation était suivie par FIJI-RA depuis 2012.

Malgré ces victoires individuelles dont nous nous réjouissons, **l'association reste très concernée par les difficultés systématiques, voir systémiques, auxquelles se heurtent les personnes** confrontées à des conflits familiaux internationaux et par la lenteur des procédures qui les concernent. Les refus de visas, implicites ou explicites, opposés aux femmes répudiées à l'étranger et victimes du vol de leurs documents d'identité et de séjour, sont encore trop fréquents et seule une action en justice permet de débloquent leur situation au prix de longs mois, voire d'années, d'attente. Des décisions de répudiations sont encore transcrites sur les registres d'état civil français sans que l'épouse ait pu s'exprimer. Les victimes de violences conjugales et intrafamiliales rencontrent de nombreuses difficultés pour porter plainte et se heurtent à des classements sans suite, sans que la victime en soit préalablement informée.

Au delà de l'accompagnement individuel, FIJI-RA s'engage donc aux côtés des autres acteurs institutionnels et associatifs pour élaborer des solutions concertées permettant de résoudre ces difficultés à une plus grande échelle. Cela implique une très grande disponibilité et des moyens humains que l'association peine à trouver. FIJI-RA pâti, à l'instar d'autres partenaires, de contrats de travail à temps partiel, trop faiblement rémunérés eu égard à l'expertise et à la capacité de travail nécessaires. Ceci entraîne des difficultés à pérenniser une équipe de travail et fragilise la structure.

A ce stade du développement de l'association, **il devient urgent de trouver des financements pérennes nous permettant de faire face aux besoins exprimés par les publics.** L'association reçoit de nombreuses sollicitations, tant pour des demandes d'informations juridiques individuelles, que pour présenter des observations dans le cadre de projets et propositions de lois, pour délivrer des formations auprès des acteurs institutionnels et associatifs, pour effectuer des sessions de sensibilisation dans les locaux de structures partenaires et participer à des groupes de travail, etc.

L'assise régionale de la structure est désormais renforcée par la **coordination territoriale effectuée dans le cadre de la PREAD** (Plateforme régionale d'égalité d'accès aux droits des migrant-e-s) et le développement régional s'accompagne d'une augmentation des demandes de partenaires dans les autres départements. Autonomisée en 2007, l'association FIJI-RA affiche désormais près de 10 ans d'implantation régionale (et 15 ans d'existence en tant que service juridique spécialisé).

A ce titre, nous avons sollicité nos financeurs, que nous remercions de leur entier soutien, afin de bénéficier d'un **plan de financement concerté et transversal**. Des discussions sont en cours avec de nouveaux partenaires financiers et nous avons plus que jamais besoin de vos soutiens.

Alain Devers  
Président

Cécile Corso  
Responsable de projet

## II. PRESENTATION DE FIJI-RA

Article 2 des statuts de FIJI-RA

### OBJET

*« L'association a pour objet la défense des droits personnels et familiaux des personnes françaises et étrangères. Plus particulièrement, elle informe sur le mariage, le divorce, la filiation, l'adoption. Elle lutte contre les mariages forcés, la répudiation, les enlèvements d'enfants. Elle vise à promouvoir l'égalité des droits des femmes et des hommes, à défendre l'intérêt des enfants et à lutter contre les discriminations qui visent les personnes dans leurs rapports familiaux et individuels ».*

### Une expertise spécifique en droit international privé

L'association a pour objectif de faciliter l'accès aux droits des femmes migrantes et immigrées en **droit international privé de la famille** par des actions de formation, de sensibilisation et d'accompagnement juridique.

**Le droit international privé** de la famille gouverne les relations privées internationales. Dès lors qu'un événement familial survient hors des frontières d'un Etat ou qu'une personne possède la nationalité étrangère, la situation présente un élément dit « d'extranéité » entraînant l'application des règles de droit international privé. En droit international privé de la famille, **le statut personnel est en principe rattaché à la loi nationale**. Il regroupe, en droit français, **l'ensemble des lois relatives à l'individu et à sa famille**. Seul le droit extrapatrimonial de la famille fait partie du statut personnel. Le droit patrimonial – régimes matrimoniaux et successions – échappe en principe au domaine du statut personnel.

Les femmes et les hommes qui migrent dépendent des règles de droit international privé et la protection juridique assurée par le pays d'accueil est primordiale. Le rattachement du statut personnel à la loi nationale peut en effet conduire à l'application de lois étrangères éloignées des conceptions françaises. Certains systèmes, dits de tutelle paternelle, assurent la prédominance du mari et du père dans les relations familiales. Le statut personnel des femmes étrangères vivant en France va donc dépendre, en principe, de leur nationalité. Une femme de nationalité comorienne sera rattachée à la loi comorienne pour un certain nombre de questions touchant au statut personnel, une femme afghane verra la loi afghane s'appliquer, etc., et ce alors même que le juge français serait compétent.

Les actions mises en place par FIJI-RA visent à lutter contre les inégalités dont sont victimes les femmes françaises et étrangères, à promouvoir le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant à travers les frontières et à apporter une expertise en droit international privé de la famille afin de **favoriser un réel accès aux droits pour tous les publics**.

L'expertise de FIJI-RA dans le domaine du droit international privé de la famille est reconnue au niveau national et FIJI-RA est à l'initiative de plusieurs réformes législatives ayant pour objectif l'amélioration de l'accès aux droits des femmes étrangères et primo-arrivantes.

## Un public bénéficiaire composé majoritairement de femmes françaises et étrangères

Les femmes migrantes, immigrées ou possédant une double nationalité française et étrangère représentent **plus de 70%** de nos publics (pourcentage stable depuis plusieurs années). Parmi les femmes étrangères qui nous contactent, une grande partie relève du **contrat d'accueil et d'intégration** (femmes arrivées en France par le biais du regroupement familial ou en tant que conjointes de Français, réfugiées statutaires ou membres de famille, etc.).

Durant les premières années d'intégration, ces femmes peuvent rencontrer des difficultés dans leur vie personnelle et familiale, présentant une grande complexité juridique (violences conjugales et incidences des violences sur le titre de séjour, répudiation à l'étranger, remariage de l'époux à l'étranger entraînant une situation de polygamie, enlèvements internationaux d'enfants, vol du titre de séjour à l'étranger, etc.).

Ces difficultés juridiques entravent leur intégration en France malgré tous les efforts déployés par ailleurs (apprentissage de la langue française, formation professionnelle, travail rémunéré, insertion par le logement, etc.).

Dans le cadre de la crise migratoire actuelle, nous enregistrons une augmentation des demandes relatives aux **réfugiés statutaires** résidant en France et aux **demandeurs d'asile** (divorce de réfugiés lorsque l'un des membres du couple est à l'étranger, autorité parentale sur des enfants mineurs à l'étranger, loi applicable en matière de statut personnel, validité du mariage à l'étranger, état civil, etc.).

Une convention de partenariat a été signée avec Forum Réfugiés - Cosi afin d'effectuer des sessions de sensibilisation auprès des demandeurs d'asile en centre de transit. Cette démarche, initiée en 2013, a été reconduite jusqu'à présent.

## Des missions d'accès aux droits, de sensibilisation et de formation

- **Offrir des permanences téléphoniques** en matinée, et recevoir le public sur rendez-vous en après-midi en ce qui concerne leurs questions relatives à des problématiques de droit international privé de la famille.
- **Assurer des sessions de sensibilisation** pour le public, proposées sur demande des organismes associatifs et des institutions.
- **Assurer des formations** organisées pour les professionnels du droit et les travailleurs sociaux.
- **Rédiger des lettres thématiques trimestrielles** en droit international privé de la famille, disponibles sur abonnement.
- **Assurer une veille juridique** : auditions ministérielles, actions de plaidoyer, etc.

## Les principaux axes d'intervention de FIJI-RA

FIJI Rhône-Alpes joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des politiques publiques, dans le domaine de :

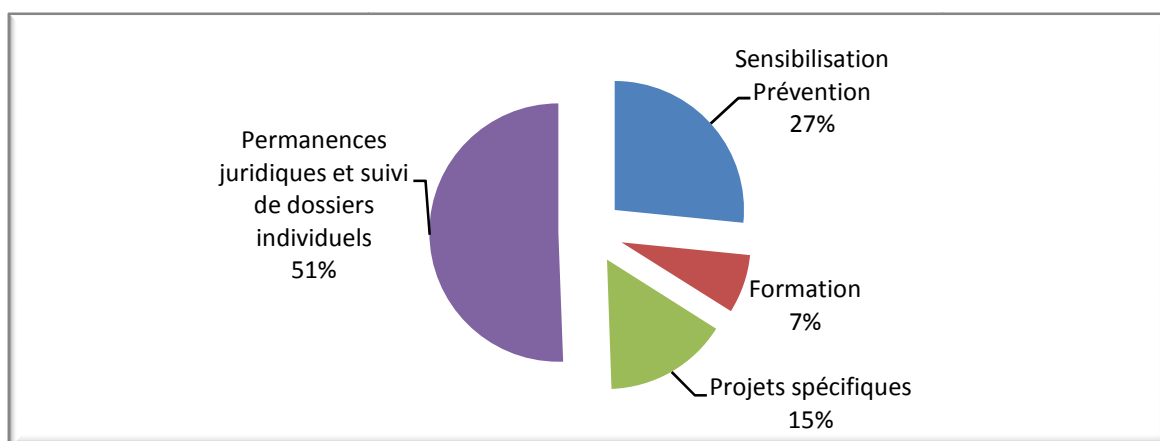
- L'accès aux droits
- L'intégration des populations immigrées
- La lutte contre les violences conjugales
- La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
- La cohésion sociale
- La lutte contre les discriminations

## Les principales activités de FIJI-RA

Les activités de FIJI-RA peuvent être réparties en **quatre secteurs** : d'une part, **les permanences juridiques et le suivi de dossiers individuels** (51% des bénéficiaires), d'autre part, **les missions de sensibilisation et de prévention** (27% des bénéficiaires), **les formations** (7% des bénéficiaires), qui font partie des missions permanentes de FIJI-RA et, enfin, les **projets spécifiques** portés par FIJI-RA : journées d'études, colloques, qui réunissent environ 15% des bénéficiaires.

Les bénéficiaires sont, selon les activités, soit les personnes directement concernées, soit les professionnels qui les accompagnent.

### Répartition du nombre de bénéficiaires par domaines d'activités



**En 2015, environ 1 487 professionnels et particuliers ont bénéficié des services de FIJI-RA (tous services confondus) soit 387 personnes de plus qu'en 2014.**

### III. LES MISSIONS D'ACCES AUX DROITS

Les missions d'accès aux droits se déclinent entre les permanences juridiques (A), le suivi de dossiers individuels (B) et les missions de sensibilisation et de prévention (C).

#### A- Les permanences juridiques

**En 2015 :**

**752 demandes d'informations juridiques ont été traitées par FIJI-RA (appels téléphoniques et e-mails).**

**Une demande juridique mobilise environ 1h à 1h30 de travail**

**(Entretiens téléphoniques, recherches juridiques, contacts auprès d'organismes spécialisés, réponses apportées, etc.)**

#### **1- Les appels téléphoniques au siège de l'association**

Les permanences juridiques sont assurées par les juristes de l'association **du lundi au mercredi, de 9h00 à 12h00, par téléphone pour une première prise de contact, au 04 78 03 33 63.**

La permanence téléphonique permet de répondre aux personnes concernées ainsi qu'aux professionnelles qui les accompagnent.

**Parmi les appels recensés, ne figurent que les appels nécessitant l'expertise d'un-e juriste en droit international privé. Ne figurent pas les appels qui donnent lieu à une simple réorientation. Néanmoins, ce travail n'est pas négligeable dans la mesure où il nécessite une connaissance précise des acteurs locaux et/ou nationaux du travail social et d'accès aux droits.**



A ce jour, les permanences juridiques de FIJI-RA sont clairement identifiées par un grand nombre de professionnel-le-s qui font appel à nos services depuis plusieurs années (**plus de 400 structures institutionnelles et associatives sont répertoriées comme ayant déjà fait appel à nous**).

Les demandes d'informations juridiques connaissent généralement une **forte affluence les semaines suivant les interventions extérieures** de FIJI-RA (journées d'études, formations, colloques). De nouveaux partenaires prennent alors connaissance de nos services et identifient certaines problématiques comme relevant du droit international privé de la famille.

## 2- Les demandes d'informations juridiques reçues par e-mail

Nous recevons chaque jour plusieurs e-mails de personnes ayant obtenu nos coordonnées sur Internet ou orientées par des professionnel-le-s qui nous interrogent sur des problématiques de droit international privé de la famille.

Les demandes d'informations juridiques doivent être envoyées à l'adresse suivante : [info@fiji-ra.fr](mailto:info@fiji-ra.fr)

Les juristes de l'association effectuent plusieurs fois par jour le relevé de la boîte mail afin de garantir une réponse dans les meilleurs délais.

Voici, ci-dessous, quelques exemples de demandes qui nous ont été adressées en 2015 :

*(Les faits ont été volontairement modifiés afin d'éviter toute possibilité d'identification)*

« Bonjour,

*Je me permets de vous contacter pour savoir si vous pourriez m'informer sur une situation juridique concernant une succession au Bénin (Afrique de l'ouest). La succession est celle de mon père décédé il y a maintenant 8 ans. Nous sommes 6 enfants de 2 mariages différents, ayants droits, résidant en France. Le notaire chargé de la succession ne répond pas à nos demandes et devant son silence, nous souhaiterions savoir s'il est possible de demander l'aide d'un second notaire ou une autre forme juridique? Si ce type de demande ne fait pas partie de vos prérogatives, auriez vous un organisme ou contact à me conseiller? Merci de votre réponse ».*

« Bonjour,

*Assistante sociale à la Maison du Rhône je me permets de vous contacter concernant la situation d'une personne victime de violences conjugales. Madame se pose des questions quant à ses droits notamment par rapport à ses enfants en cas de divorce et au titre de séjour. En effet son époux est allemand. Madame a pu le rejoindre au titre de conjoint d'un membre de l'UE. Le mariage a eu lieu au Maroc en 2008 et Madame est arrivée en France en juillet 2012. Madame se demande quelles lois vis-à-vis du divorce et de la garde des enfants sont applicables au regard de sa situation (marocaines ou allemandes)? Peut-elle avoir une période de séparation ou un divorce ou risque-t-elle d'être expulsée du territoire? La garde des enfants lui reviendrait-elle de droit?*

*Je me tiens à votre disposition si nécessaire,*

*Bien cordialement,*

*Mme N. assistante sociale en MDR »*

En 2015, la permanence juridique de FIJI-RA a représenté :

**63 demandes / mois en moyenne**

**Les appels durent 20 min à 1/2h**

**1h à 1h30 de travail par appel**

**235 rendez-vous individuels**

**752 demandes d'informations juridiques sur l'année**

### 3- Les permanences délocalisées

Les permanences juridiques **peuvent également être délocalisées** dans les locaux de nos partenaires (institutions et associations). Les juristes de l'association se déplacent dans votre structure sur des plages horaires prédéterminées et reçoivent les personnes inscrites en rendez-vous individuels d'accès aux droits. Renseignez-vous auprès de FIJI-RA pour organiser des permanences délocalisées sur votre territoire !

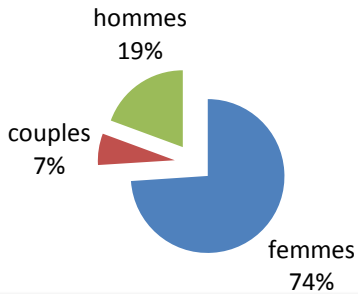
Renseignements au 04 78 03 33 63.

### 4- Le caractère sociologique des demandes

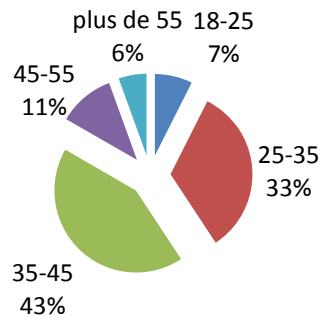
La tenue d'un tableau statistique mensuel depuis la création de l'association nous permet d'avoir une idée des caractéristiques sociologiques des publics et des demandes qui nous sont adressées.

En 2015, notre public était composé à 74% de femmes et majoritairement âgé de 25 à 45 ans (76%). Les demandes présentent majoritairement des liens de rattachement avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (nationalité d'un ou des membres du couple, lieu du mariage ou du divorce, etc.) et l'Afrique de l'Ouest et Subsaharienne.

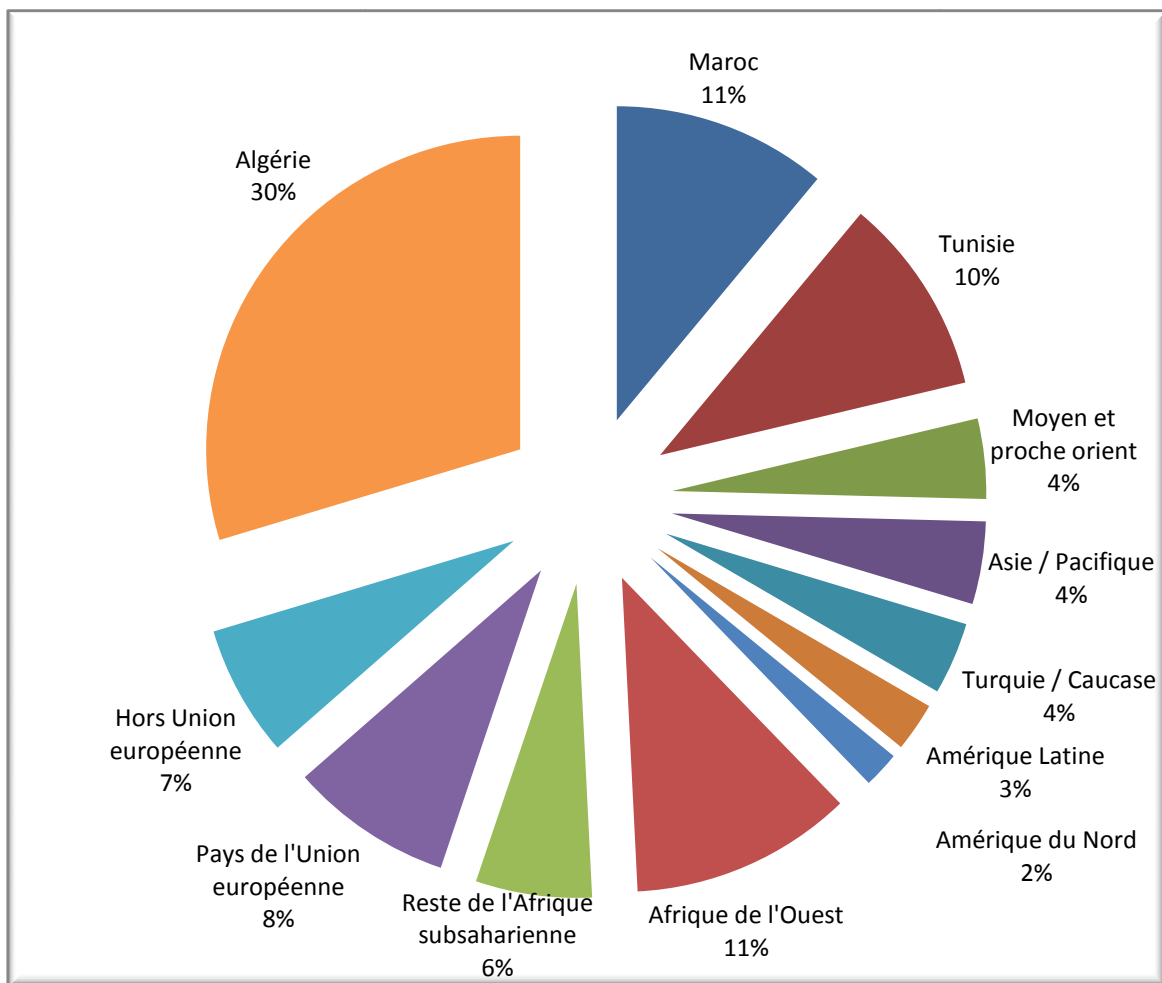
Répartition des bénéficiaires par sexe (et demandes de couples)



Répartition des bénéficiaires par âge



Caractère international des situations



## B- Le suivi des dossiers individuels

Le suivi de dossiers s'inscrit dans le cadre d'un accès individualisé aux droits. Le travail des juristes est sous-tendu par les valeurs que porte l'association : la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures internationales qui le concerne, le respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, etc. Les rendez-vous sont assurés dans les locaux de FIJI-RA.

**Un rendez-vous dure environ 1 heure et chaque dossier individuel nécessite plusieurs heures de travail en amont et en aval de chaque rendez-vous.**

**(Rédaction de courriers, recherches juridiques, orientation, échanges de mails et téléphoniques avec les personnes et les professionnel-le-s qui les accompagnent, etc.)**

### **Un exemple de suivi de dossier en 2015 (toujours en cours à ce jour)**

Conjointe de Français, Mme X. a rejoint son époux en France il y a dix ans et a eu quatre enfants avec lui, tous nés en France. Elle a vécu sous le contrôle de sa belle-famille pendant plusieurs années en France. Mme a été victime du vol de son titre de séjour en Algérie. Après plusieurs années de démarches infructueuses pour rentrer en France, Mme a contacté notre permanence juridique depuis l'Algérie par l'intermédiaire d'une amie résidant en France.

A ce jour, ce dossier a sollicité 6 mois de travail dont :

- Une vingtaine d'échanges de mails et de courriers (mails d'alerte au consulat de France à l'étranger, au Ministère des affaires étrangères, échanges d'informations juridiques avec un avocat, etc.)
- 7 courriers en faveur de la personne auprès des institutions : recours devant la Commission de recours contre les décisions de refus de visas (CRRV) suite au refus de visa de retour, demande de laissez-passer pour les enfants, demande de certificats de nationalité française, demande de certificats de scolarité, etc.
- Une vingtaine de rendez-vous physiques et téléphoniques
- L'analyse des actes d'état civil, décisions étrangères et décisions judiciaires et administratives, (jugement étranger accordant la garde et la tutelle à la mère, courrier du Ministère de l'Intérieur accordant le visa de retour), etc.

A l'issue de ces démarches, un visa de retour a été délivré à la mère des enfants mais ceux-ci, tous de nationalité française, sont toujours bloqués en Algérie dans l'attente d'un passeport français ou d'un laissez-passer.

**La délivrance d'un visa de retour à une personne étrangère en situation régulière dont le titre de séjour a été dérobé à l'étranger devrait être automatique dès lors que les conditions posées par l'article L211-2-2 du CESEDA sont respectées. Les enfants doivent également pouvoir regagner le sol français en même temps que leur mère.**

**En 2015, le suivi des dossiers individuels a représenté :**

**235 rendez-vous individuels**

**255 accompagnements dans le cadre du suivi de dossiers individuels  
(114 dossiers ouverts en 2015 et 141 dossiers ouverts antérieurement et suivis en 2015)**

## Liste (non exhaustive) des démarches proposées par FIJI-RA dans le cadre du suivi de dossiers individuels selon les thématiques traitées en 2015

### Mariage/PACS :

**Le mariage international peut-être source de difficultés, qu'il s'agisse d'un mariage en France ou à l'étranger.**

- Analyse juridique, conseils, orientation
- Demande de certificat de coutume
- Demande de certificat de capacité à mariage
- Demande de transcription
- Etc.

En 2015, l'association FIJI-RA a traité **54 demandes relatives à l'union en droit international.**

### Mariage forcé/annulation/opposition :

**La liberté matrimoniale et le consentement à mariage sont protégés par les textes internes, européens et internationaux.**

- Entretien avec la victime
- Courrier d'alerte au consulat
- Demande d'annulation de mariage (Parquet ou orientation vers un avocat)
- Orientation pour une prise en charge médicale et psychologique
- Alerte des services de protection de l'enfance, le cas échéant
- Etc.

En 2015, l'association FIJI-RA a traité **23 situations de mariages forcés ou de menaces de mariages forcés.**

### Polygamie :

**La polygamie est interdite en droit français mais elle est légale dans un certain nombre de législations. Sous certaines conditions, les mariages polygamiques célébrés à l'étranger peuvent produire certains effets en France.**

- Demande d'annulation de mariage (Parquet ou orientation vers un avocat)
- Demande de pension de réversion
- Recours devant la Commission de recours amiable
- Recours devant le Tribunal des affaires de la sécurité sociale
- Etc.

En 2015, l'association a traité **11 situations relatives à la polygamie.**

### Régime matrimonial/succession :

**Déterminer ses droits matrimoniaux et successoraux peut s'avérer complexe dans le cadre d'une situation internationale.**

- Analyse juridique des droits matrimoniaux et successoraux dans un contexte international
- Orientation vers les professionnels (avocats, notaires)

En 2015, l'association FIJI-RA a traité **39 demandes relatives aux droits matrimoniaux et successoraux.**

### Filiation/autorité parentale :

**Les dispositions des lois étrangères relatives à l'établissement de la filiation heurtent parfois les conceptions françaises. Elles pourront, sous certaines conditions, être écartées au profit de la loi française.**

**La détermination du titulaire de l'autorité parentale est également source de difficultés, de même que l'existence de lois étrangères consacrant des inégalités entre les père et mère dans ce domaine.**

- Requête en délégation d'autorité parentale

- Demande de respect du droit de visite international (en lien avec l'autorité centrale compétente)
- Recours contre les décisions de refus de visas
- Orientation vers des avocats spécialisés

En 2015, l'association FIJI-RA a traité **112 demandes liées aux questions de filiation et d'autorité parentale.**

## Enlèvement international d'enfants :

**En cas d'enlèvement international d'enfant, le droit international et la coopération entre Etats permettent, sous certaines conditions, d'obtenir le retour de l'enfant dans son pays de résidence habituelle.**

- Demande de retour adressée à l'autorité centrale compétente
- Demande de médiation familiale
- Rédaction d'une analyse juridique sur les droits parentaux dans le cadre de la demande de retour
- Informations et aide juridique quant aux demandes d'opposition à la sortie de territoire
- Orientation vers des médiateurs familiaux internationaux
- Etc.

En 2015, l'association FIJI-RA a traité **26 situations d'enlèvements internationaux d'enfants.**

## Répudiation :

La répudiation est un divorce unilatéral ouvert seulement au mari. Elle est contraire au principe d'égalité entre les époux. Lorsqu'elle est prononcée à l'étranger, il est possible, sous certaines conditions, de s'opposer à sa reconnaissance en France.

- Analyse juridique de la décision rendue à l'étranger et information sur l'accès au divorce/contribution aux charges du mariage en France
- Transmission d'informations au Parquet de Nantes
- Demande d'inopposabilité (orientation vers un avocat)
- Courrier adressé à la Préfecture pour accompagner le renouvellement du titre de séjour.
- Etc.

En 2015, l'association FIJI-RA a traité **15 situations impliquant la répudiation de l'épouse à l'étranger.**

## Divorce/séparation de corps :

**Le divorce est souvent un moment conflictuel dans la vie du couple, complexifié par la dimension internationale du litige.**

- Demande de vérification d'opposabilité/de transcription
- Courrier au tribunal
- Aide à la mise à jour d'actes d'état civil auprès des administrations
- Demande de décisions certifiées dans l'Union européenne
- Etc.

En 2015, l'association FIJI-RA a traité **183 demandes relatives au divorce ou à la séparation de corps en droit international.**

## Pension alimentaire/prestation familiale :

Lorsque le créancier et le débiteur n'habitent pas dans le même Etat, l'obtention et/ou l'exécution de décisions relatives aux pensions alimentaires est source de difficultés. L'obtention de prestations familiales en France peut également être compliquée en raison de l'internationalité d'une situation.

- Analyse de la décision étrangère à l'aune de l'ordre public alimentaire
- Demande de recouvrement international de pension auprès de l'autorité centrale
- Recours devant la Commission de recours amiable
- Recours devant le Tribunal des affaires de la sécurité sociale
- Etc.

En 2015, l'association FIJI-RA a traité **43 situations liées aux pensions alimentaires/prestations familiales.**

## Etat civil/passeport :

Les démarches visant à obtenir la délivrance, la rectification ou la transcription d'actes d'état civil étrangers ou français peuvent être sources de difficultés, qui sont d'autant plus importantes lorsque la situation est internationale.

- Demande de transcription adressée aux autorités consulaires ou au bureau des transcriptions pour le Maghreb,
- Orientation vers les tribunaux en vue de l'établissement de jugements déclaratifs et supplétifs
- Demande de modifications d'actes d'état civil
- Etc.

En 2015, l'association FIJI-RA a traité **82 demandes concernant l'état civil ou le passeport.**

## Séjour, rupture de communauté de vie et/ou violences conjugales :

En cas de violences conjugales, la loi prévoit la possibilité pour les victimes d'obtenir la délivrance ou le renouvellement de leur titre de séjour « vie

**privée et familiale » malgré la rupture de la vie commune. Encore faut-il pouvoir prouver les violences et relever du droit commun.**

- Courrier d'accompagnement à la préfecture
- Recueil du récit de la victime en vue d'un dépôt de plainte
- Orientation vers des associations d'aide aux victimes de violences / médecin / services d'aide à l'hébergement d'urgence
- Demande de visa de retour et recours contre les décisions de refus de visas en cas de vol des papiers à l'étranger
- Etc.

En 2015, l'association FIJI-RA a traité **114 situations liées au séjour, à la rupture de la communauté de vie et/ou aux violences conjugales.**

## Adoption/kafala :

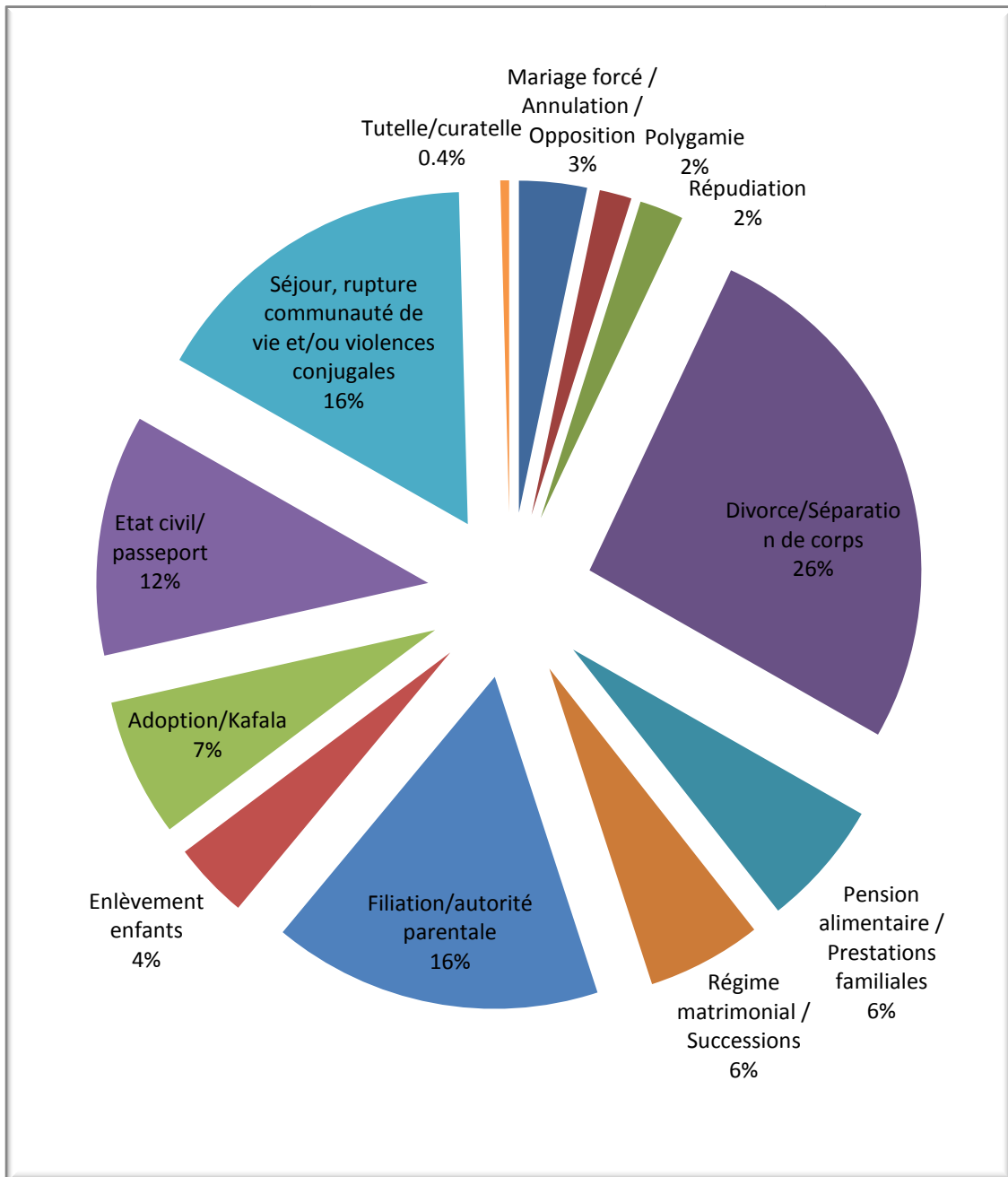
Recueillir un enfant à l'international est compliqué par le fait que certaines législations étrangères prohibent l'adoption ou la soumettent à des conditions plus restrictives que la loi française.

- Informations relatives aux demandes d'agrément et orientation vers les conseils généraux/Métropole
- Demande de convocation du conseil de famille
- Demande d'ouverture de tutelle
- Demande de document de circulation pour étranger mineur
- Demande de transcription d'adoption
- Demande de visa
- Recours contre les décisions de refus de visas
- Demande de regroupement familial

En 2015, l'association FIJI-RA a traité **47 situations relatives à l'adoption internationale et à la kafala.**



Répartition du nombre de demandes par thématiques



## C- Les missions de sensibilisation/prévention

Les juristes de l'association FIJI-RA interviennent directement auprès des personnes concernées et des professionnels par le biais de sessions de sensibilisation et d'actions de prévention, notamment dans les quartiers prioritaires. Ces interventions sont élaborées collectivement, en partenariat avec les **centres sociaux, les centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale (CHRS), les associations**, etc.

Ces sessions de sensibilisation permettent aux bénéficiaires de se saisir d'informations concernant leurs droits, et aux professionnel-le-s d'orienter au mieux les personnes rencontrées dans leurs structures respectives. Il s'agit de rendre accessibles des problématiques spécifiques autour des questions d'égalité femmes/hommes, de violences faites aux femmes et de droit international privé.

Il ne s'agit pas de tenter de développer des connaissances techniques mais bien de délivrer une information juridique permettant d'aborder le droit comme un outil d'émancipation et d'égalité pour les plus personnes les plus précaires.

**En 2015, les sessions de sensibilisation et les actions de prévention ont réuni 395 bénéficiaires (particuliers et professionnel-le-s), soit 285 personnes de plus qu'en 2014.**

FIJI-RA est de plus en plus sollicitée pour des **demandes d'intervention dans le cadre des sessions de sensibilisation et des missions de prévention**. Le nombre de bénéficiaires sur les sessions de sensibilisation et de prévention a triplé en un an (environ 60 personnes en 2013, 110 personnes en 2014, **395 en 2015**). Cela s'explique notamment par le fait que FIJI-RA ait été associée à des actions de prévention multi-partenariales (notamment sur le secteur de Lyon 8<sup>ème</sup>) et par des interventions auprès de nouveaux partenaires :

- Centre social et culturel Arc en Ciel à St Fons,
- Association de la jeunesse ivoirienne au Musée africain de Lyon,
- Mise en place de sessions de sensibilisation régulières au sein du centre de transit de Villeurbanne

**Votre centre social/CHRS/association est situé-e dans un quartier prioritaire et vous souhaitez mettre en place des sessions de sensibilisations auprès de vos publics afin de leur permettre de s'informer sur leurs droits en matière familiale internationale ?**

**N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de votre demande au 04 78 03 33 63.**

Sessions de sensibilisation et actions de prévention assurées en 2015

PARTENAIRE	OBJET DE L'INTERVENTION	NOMBRE DE PARTICIPANT-E-S	LIEU D'INTERVENTION	DATE
Centre Social (CS) des Buers	Violences conjugales	30	CS Villeurbanne	29/01/15
Centre social et culturel (CSC) Arc en Ciel	Droit international privé (DIP)	30	CSC Saint Fons	05/03/15
Mutualité Française (avec La Cimade et la LDH)	DIP	20	Mutualité Vaulx-en-Velin	17/03/15
Maison du Rhône (MDR) Lyon 8	Violences faites aux femmes	150	MDR Lyon 8	24/11/15
Frisse	Lutte contre les violences	20	ENS-Lyon	18/06/15
Centre social Charpennes-Tonkin	DIP	15	CS Villeurbanne	04/05/15
Jeunesse Ivoirienne	DIP	50	Musée africain-Lyon	12/12/15
Forum réfugiés - Cosi	DIP 6 sessions	80	Centre de transit-Lyon	26/11/14 10/12/14 07/05/15 09/07/15 29/10/15 10/12/15

## IV. LE POLE DE FORMATIONS/INTERVENTIONS

Forte de 14 années d'expérience, FIJI-RA souhaite **développer son pôle de formation en droit international privé de la famille** sur les thèmes qui touchent au plus près les questions soumises aux juristes de l'association.

Disposant d'un agrément depuis 2009, l'association FIJI-RA dispense des formations de droit international privé auprès des professionnel-le-s du droit (avocat-e-s, juristes) et des professionnel-le-s du secteur social et médical (travailleur-euse-s sociaux-ales), médecins, sages-femmes, puériculteur-trice-s, psychologues, médiateur-trice-s familiaux-ales, etc.).

L'association s'est engagée dans un travail de refonte des formations existantes et du catalogue afin de communiquer davantage sur ce volet spécifique de la structure. Chaque année, entre 20 et 30 heures de formation sont dispensées par FIJI-RA.

Les formations proposent de favoriser un accès plus aisé aux textes applicables, notamment aux lois étrangères et d'en déterminer rapidement le contenu au travers de la présentation des quatre thèmes principaux que recouvre le droit international privé de la famille (mariage, divorce, filiation, enlèvement d'enfants).

Reposant sur des outils à la fois théoriques et pratiques, les formations facilitent la compréhension des problématiques de droit international privé auxquelles se heurtent les femmes et leur famille et donnent aux professionnel-le-s les moyens d'agir.

Des modules de formations sont élaborés spécifiquement à destination des avocat-e-s afin de faciliter l'accomplissement de leurs missions :

- le devoir d'information et de conseil tout d'abord (une procédure est-elle possible en France ? Cette procédure est-elle la plus judicieuse pour préserver les intérêts de votre cliente ?)
- le devoir de célérité ensuite (introduire la procédure le plus rapidement possible pour figer la compétence juridictionnelle et éviter que l'époux n'introduise une procédure à l'étranger qui viendrait faire échec à la procédure française).

**Pour toute information, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter au 04 78 03 33 63.**

### Deux nouveaux partenariats en 2015

**L'École des Avocats en Région Rhône-Alpes (EDARA)** a fait appel aux compétences de FIJI-RA pour une formation sur **le mariage et le divorce des étrangers** (mariage international et divorce international). Cette formation, d'une durée de 4 heures, a été dispensée auprès d'une quarantaine d'avocat-e-s de la région lyonnaise.

**Forum réfugiés - Cosi** a pris contact avec FIJI-RA afin de proposer à ses partenaires une offre en droit international privé de la famille (**droit de la famille pour les réfugiés/étrangers** : regroupement familial, mariage, unité de famille). L'offre de formation de FIJI-RA est désormais visible sur le site internet de Forum réfugiés - Cosi.

### Formations dispensées en 2015

Nom de la structure	Objet de la formation	Date	Lieu	Nombre de participant -e-s	Type de public
<b>EDARA</b>	Le mariage et le divorce des étrangers	02/10	Villeurbanne	40	Elèves avocat-e-s
<b>Réseau Migrations</b>	Migrantes par le mariage : un aperçu juridique	15/10	Lyon	40	Universitaires et professionnel-le-s
<b>SOS Violences Conjugales 42</b>	Pension alimentaire à l'international et statut au regard du séjour des femmes en situation de divorce ou de rupture conjugale	26/02	St-Etienne	10	Professionnel-le-s du secteur juridique et social
<b>DUDsE</b>	Mariage en droit international privé	20/03	Lyon	20	Etudiant-e-s en droit privé et professionnel-le-s

## V. LA DIMENSION REGIONALE DU SERVICE

La dimension régionale du service se traduit par l'implantation des activités juridiques dans les autres départements de la région Rhône-Alpes et par le pilotage de la Plateforme régionale pour l'égalité d'accès aux droits des migrant-e-s.

### A-L'implantation dans les autres départements

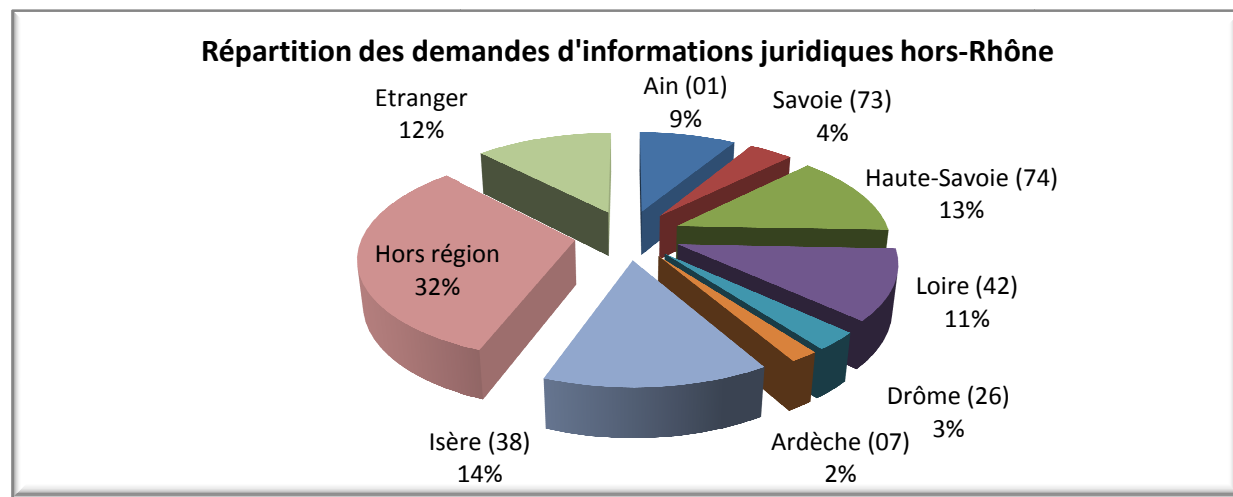
FIJI-RA est un service unique en région Rhône-Alpes et il existe peu d'équivalents en France. Notre structure reçoit des appels provenant de l'ensemble de la région Rhône-Alpes, et au-delà, d'autres régions en France (Ile-de-France, Bourgogne, Bretagne, etc.), voire de l'étranger (Belgique, Suisse, Maghreb).

**L'implantation régionale du service se manifeste à la fois par la provenance des demandes d'informations juridiques** (bénéficiaires domicilié-e-s dans les autres départements et professionnel-le-s qui les accompagnent) et **par la territorialisation des actions menées par FIJI-RA** (projets conduits par FIJI-RA dans les autres départements).

#### 1- La provenance des demandes hors Rhône

Sur 274 demandes d'informations juridiques hors Rhône, 14% proviennent du département isérois, 13% de la Haute-Savoie, 11% de la Loire et 9% de l'Ain. La Savoie, la Drôme et l'Ardèche représentent 9% des demandes hors Rhône.

32 % des demandes proviennent des autres régions et 12% de structures implantées à l'étranger.



## 2- Les actions menées par FIJI-RA dans les autres départements

L'association FIJI Rhône-Alpes s'est engagée depuis plusieurs années dans le **portage de projets fédérateurs au niveau régional (cf. ci-dessous, rubrique « projets spécifiques »)**.

Nous sommes par ailleurs sollicités pour des interventions en Savoie, en Haute-Savoie, dans la Loire, etc. auprès de partenaires intervenant dans le parcours d'intégration des étrangers et/ou la défense des femmes victimes de violences (**cf. rubrique formations/interventions**).

En 2015, FIJI-RA a effectué une intervention dans la Loire à la demande de l'association SOS Violences conjugales sur le thème du recouvrement international de pensions alimentaires et du séjour des femmes en situation de rupture conjugale auprès d'une dizaine de professionnels du secteur juridique et social.

### B- La plateforme régionale d'égalité d'accès aux droits pour les personnes migrantes en Rhône-Alpes (PREAD)



Bénéficiant d'une envergure régionale et spécialisée tout particulièrement dans l'accès aux droits des personnes migrantes et immigrées sur le territoire français, notre association a été sollicitée afin de participer à l'élaboration et au pilotage d'une **Plateforme Régionale d'Égalité d'Accès aux Droits pour les personnes migrantes en Rhône-Alpes (PREAD)**, en partenariat avec l'ADATE (association spécialisée en droit des étrangers basée à Grenoble) et ISM Corum (association spécialisée dans l'interprétariat - traduction basée à Lyon).

Impulsée par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), la PREAD a été inaugurée le 4 février 2014.

Ce partenariat se formalise désormais par la mise en réseau des professionnel-le-s travaillant en faveur de l'intégration des populations immigrées et la mise en ligne d'un site Internet et d'une cartographie des acteur-trice-s régionaux afin que les services soient identifiés par toute personne migrante et tout-e professionnel-le l'accompagnant (dans les administrations, les services publics et les associations).

La troisième rencontre de la plateforme PREAD au titre de l'exercice 2015 s'est déroulée le 4 avril 2016. La plateforme web a été présentée publiquement aux partenaires afin de définir les besoins identifiés sur le terrain. L'objectif de ce portail internet est de **mettre en réseau et de capitaliser les services** qui peuvent aider les migrant-e-s/immigré-e-s et leurs proches à accéder aux droits et aux services communs, sur le périmètre régional (passé désormais de Rhône-Alpes à **Auvergne-Rhône-Alpes**).

Les fonctionnalités de la version bêta du portail Internet ont été présentées afin de recueillir les observations des participant-e-s :

- pour rechercher des informations/coordonnées par territoires, par thématiques, par structures/acteurs-trices ;
- pour soumettre et gérer des informations/coordonnées par structures et par offres de formation.

A ce stade, ce portail et ses fonctionnalités ont été soumis aux partenaires afin d'échanger sur les évolutions souhaitables, étant précisé que l'objectif n'est pas de se substituer aux services existants.

Une quarantaine de partenaires étaient présents à ce rendez-vous (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Direction départementale de la cohésion sociale, Office français pour l'immigration et l'intégration, Caisse primaire d'assurance maladie, Défenseur des droits, etc.).

### Calendrier prévisionnel :

**Jusqu'à juillet 2016** : refonte et amélioration du site Internet avec le prestataire graphique dans son architecture et son ergonomie

**Automne 2016** : remobilisation des partenaires intéressés pour transmettre leurs propositions de thématiques et de services



## VI. LES PROJETS SPECIFIQUES PORTES PAR FIJI-RA

### A- Quinzaine de l'Égalité : « La Liberté a-t-elle un sexe ? »

Le projet porté par FIJI Rhône-Alpes dans le cadre de la Quinzaine régionale de l'Égalité Femmes-Hommes est un projet partenarial co-construit avec la RADDHO, Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme, la Maison des Passages et le Conservatoire National des Arts et Métiers Rhône-Alpes (Cnam Rhône-Alpes).

La RADDHO est une organisation non-gouvernementale (ONG) créée à Dakar en 1990 par un groupe d'intellectuel-le-s africain-e-s, constitué en majorité de chercheur-euse-s et enseignant-e-s à l'Université Cheikh AntaDiop de Dakar. Elle a pour buts de promouvoir, défendre et protéger les droits de l'Homme au Sénégal et en Afrique. Ganda Oumar Camara, coordinateur régional de la RADDHO à Lyon, s'est associé à FIJI Rhône-Alpes sur ce projet.



Dans la continuité des deux précédentes Quinzaines de l'Égalité, FIJI Rhône-Alpes a également renouvelé son partenariat avec la Maison des Passages, association culturelle à l'origine de nombreux événements en faveur des droits des femmes.

Le Cnam Rhône-Alpes, pour la deuxième année consécutive, a participé à la Quinzaine régionale de l'Égalité Femmes-Hommes et a gracieusement accueilli l'évènement dans ses locaux. Le Cnam Rhône-Alpes a été créé en 1794 et s'investit en faveur de l'égalité des genres.

La journée organisée dans le cadre de la Quinzaine de l'Égalité a porté sur le thème de la liberté : « *La liberté a-t-elle un sexe ?* ».

Des femmes avocates, juristes, intellectuelles, militantes, venant de différents pays, sont intervenues tout au long de cette journée d'étude pour permettre de nourrir et faire avancer le débat (cf. programme détaillé en annexe).

La première table ronde portait sur « **l'accès aux droits pour les femmes : première étape vers l'autonomie ?** » avec les interventions de Cécile Corso, juriste en droit international privé de la famille et responsable de projet à l'association FIJI-RA, Ludivine Dequidt, chef de service programme Andatu, Forum réfugiés – Cosi, Cathy Bousquet, chercheuse au PREFIS-LR, doctorante Cnam Labo du LISE.

La seconde table ronde avait pour thème « **l'accès à l'emploi : la liberté économique source d'émancipation** ». Sont intervenus Mansour Zobéri, directeur de la promotion de la diversité groupe Casino, Sophie Bérout, maître de conférences en science politique à l'Université Lyon 2, spécialiste du syndicalisme et des mouvements sociaux et Nelly Diop, vice-présidente de la Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme – RADDHO, Milan (représentée par Ganda Oumar-Camara).

La troisième table ronde portait sur « **l'accès à l'éducation : une liberté en devenir ?** » avec les interventions d'Awa Samb, présidente de l'association Du Coté des Femmes au Sénégal, Ganda Oumar Camara, coordinateur de l'association RADDHO Diaspora, Chebeka Hachemi, fondatrice de l'association Afghanistan Libre et Françoise Vouillot, enseignante chercheuse à l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle - Cnam

Les tables rondes ont été suivies d'une exposition photographique sur les femmes afghanes.

**Cet évènement a eu lieu au Conservatoire National des arts et métiers Rhône-Alpes à Lyon et a réuni plus d'une centaine de personnes.**

## B- Journée d'étude : « Les enlèvements internationaux d'enfants : quels outils, quelles limites au retour de l'enfant ? »

FIJI-Rhône Alpes a choisi d'organiser à nouveau, en 2015, un colloque de droit international privé, cette fois sur le thème des enlèvements internationaux d'enfants.

Ce projet s'est fixé pour objectif de **renforcer les capacités des services enfance et famille de la Métropole de Lyon** en matière d'enlèvements internationaux d'enfants (service adoption, protection de l'enfance, protection maternelle et infantile) et a bénéficié d'un **soutien de la Métropole de Lyon** dans le cadre de sa politique pour l'Enfance et la Famille et de la politique de la Ville.

FIJI Rhône-Alpes est un interlocuteur privilégié des travailleurs sociaux des Maisons du Rhône et des institutions telles que les services de l'Aide sociale à l'enfance, le service adoption, l'Institut des droits de l'enfant (IDEF), implantées sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon.

Le projet s'est inscrit dans la continuité d'un partenariat entre l'association FIJI Rhône-Alpes et le service adoption du conseil général du Rhône depuis de longues années, qui s'était formalisé en 2014 par l'organisation d'une journée d'étude sur « L'enfant et sa famille en droit international privé – adoption, kafala ».

La journée d'étude sur les enlèvements internationaux d'enfants a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2015 dans les locaux de l'Ecole des avocats en région Rhône-Alpes (EDARA).

**Nous avons eu le plaisir de recevoir des intervenant-e-s de qualité :** Michel FARGE, maître de conférences en droit privé à la faculté de droit de Grenoble, Marie-Alice ESTHERHAZY, rédactrice au Bureau du droit de l'Union, du droit

international privé et de l'entraide civile au Ministère de la Justice, Me Hansu YALAZ, avocate, Me Alain DEVERS, maître de conférences en droit privé à la faculté de droit Lyon 3 et avocat, Isabelle LE GUELLEC, adjointe au chef de la mission de la protection des droits des personnes et chef du bureau de la protection des



mineurs et de la famille au Ministère des affaires étrangères, Stephan AUERBACH, responsable du secteur socio-juridique du Service social international en Suisse, Cécile CORSO, responsable de projet et juriste en droit international privé de la famille.

**Cet événement a eu lieu à l'Ecole des avocats en région Rhône-Alpes à Villeurbanne et a accueilli une trentaine de personnes.**

## C- Journée de lutte contre les discriminations : « Les obstacles à l'accès aux droits des femmes étrangères »

Dans le cadre d'un projet de lutte contre les discriminations co-financé par la région Rhône-Alpes, FIJI-RA a élaboré, porté et piloté un projet d'accès aux droits des femmes étrangères victimes de violences conjugales dans la Loire ayant donné lieu à l'organisation d'une journée d'étude à St Etienne et d'un document de restitution.

L'objectif de cet évènement visait, à titre préventif, à former et sensibiliser les professionnels en contact avec ces publics en organisant une journée de sensibilisation et de prévention à la lutte contre les discriminations faites aux femmes immigrées en Rhône-Alpes et en rédigeant et diffusant une plaquette de prévention.

FIJI Rhône-Alpes joue un rôle de jonction sur la problématique des discriminations faites aux femmes immigrées entre les professionnel-le-s de l'hébergement (l'Association villeurbanaise pour le droit au logement (AVDL), l'Action pour l'insertion par le logement (ALPIL), l'Association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS), la Maison de la veille sociale, etc.), de l'aide aux victimes ( le Mouvement action sociale (le MAS Info-Droits-Victimes), les hôpitaux, la brigade de protection des familles, etc.) des associations de femmes victimes de violences (Femmes information liaisons (FIL), Villeurbanne informations femmes familles (VIFF), etc.), d'accès aux droits des étrangers (l'Association dauphinoise accueil travailleurs étrangers (Adate), la Cimade, etc.), les plannings familiaux et le réseau national des Centres d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF). L'accompagnement juridique des femmes assuré par les juristes de FIJI Rhône-Alpes repose sur un travail multi-partenarial approfondi.

Fin 2014, FIJI-RA a pris contact avec des partenaires potentiels sur le département de la Loire afin de leur proposer d'intégrer un comité de pilotage (COFIL) chargé d'organiser cette journée d'étude. Un premier partenaire a été rencontré le 27 avril 2015 à St Etienne (Centre d'accès aux droits de la Loire).

**Plusieurs associations et institutions ont accepté de rejoindre le comité de pilotage :** Sylvie Reynaud-Winiarski, directeur des politiques sociales au département de la Loire, Dominique Sonnallier, responsable de l'action sociale au département de la Loire, Maryline Mado, conseillère technique au département de la Loire, Michèle Perrin, directrice de SOS violences conjugales à St Etienne, Odile Proust, directrice du CIDFF de la Loire, Saïda Choug, représentée par Mme Bouchet, assistante sociale à



l'Association service social familial migrants (Assfam), Laure Marie-Tillon, juriste au CIDFF de la Loire, Clarence Fayolle, juriste au CIDFF de la Loire, Céline Masson, juriste au CIDFF de la Loire.

**Le COPIL s'est ensuite réuni 4 fois entre juin 2015 et avril 2016.** Les réunions régulières organisées par le COPIL ont permis de structurer l'organisation de l'évènement durant l'année antérieure et de cibler avec précision les professionnels auprès de qui allait être diffusée l'invitation. La connaissance du travail et de l'expertise des partenaires choisis sur le département de la Loire a été un gage du succès de l'évènement.

La journée d'étude s'est tenue à la Maison des associations de la Ville de St Etienne le mardi 26 janvier 2016.

Sont intervenu-e-s, à cette occasion : Anne-Laure de Lacoste, Substitut du Procureur près du Tribunal de Grande instance de St Etienne, sur le thème de l'ordonnance de protection, Me Angela VALENTIN, avocate et Me Corine BERTRAND HEBRART, avocate sur le thème du droit au séjour des femmes victimes de violences conjugales, Gordana TADIC, Directrice territoriale adjointe de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et Yasmina DEBHI HUCHETTE, responsable des formations OFII sur le thème de l'apprentissage du français dans le cadre du Contrat d'accueil et d'intégration, Eric CEDIEY, directeur d'ISM Corum, sur le thème de l'interprétariat comme outil d'égalité d'accès aux droits et aux services, Cécile Corso, responsable de projet FIJI-RA et juriste en droit international privé, sur le thème du statut personnel des femmes étrangères.

**Les interventions ont donné lieu à une restitution écrite qui peut-être diffusée sur demande adressée à [info@fiji-ra.fr](mailto:info@fiji-ra.fr)**

## VII. LES LETTRES TRIMESTRIELLES

Notre association regroupe un ensemble d'adhérent-e-s, personnes physiques ou personnes morales, qui par leur soutien nous permettent de développer un réseau autour des activités de notre structure. Dans ce cadre, nous diffusons à ces dernier-e-s des lettres thématiques trimestrielles. Chaque lettre est l'occasion de faire un focus sur un sujet précis relatif à l'actualité juridique internationale.

Ainsi, en 2015, nous avons publié quatre lettres trimestrielles diffusées à l'ensemble nos adhérent-e-s, ainsi qu'à des professionnel-le-s à leur demande :

- Lettre n°35 - Violences et séjour (janvier 2015)
- Lettre n°36 - La kafala (avril 2015)
- Lettre n°37 - Le règlement européen sur les successions (juillet 2015)
- Lettre n°38 - Le mariage international célébré en France (octobre 2015)

**Il est possible de recevoir ces lettres par courrier ou par mail en adhérant à l'association et en s'acquittant de la somme de 10 euros (adhésion individuelle), 25 euros (adhésion personne morale), ou 10 euros (abonnement simple aux lettres trimestrielles).**

**Renseignez-vous au 04 78 03 33 63.**

## **VIII. LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS**

### A- Les financeurs publics

Face à une tendance annoncée de réductions des dépenses publiques, nous tenons à remercier nos financeurs qui ont réitéré leur soutien pour notre activité croissante.

#### L'ÉTAT:

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS);

La Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE);

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'action populaire (FONJEP) ;

#### LES COLLECTIVITES TERRITORIALES:

Les villes de Lyon et de Villeurbanne ;

La région Rhône-Alpes ;

La Métropole de Lyon ;

#### LA RESERVE PARLEMENTAIRE :

Madame la députée Pascale Crozon a soutenu notre action au titre de l'action du ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale.



## B- L'association

L'Assemblée générale du 13 octobre 2015 a acté des changements de membres du conseil d'administration. De plus, des départs au sein de l'équipe salariée ont eu lieu en fin d'année. Nous avons donc accueilli deux nouvelles salariées début 2016. L'association est par ailleurs titulaire d'un agrément délivré par la DRJSCS pour des missions de services civiques et accueille régulièrement des élèves-avocat-e-s et des stagiaires.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Alain DEVERS**, Président de l'association FIJI-RA, est également avocat au Barreau de Lyon, maître de conférences à l'Université de Lyon (Lyon 3) spécialisé en droit international privé de la famille et formateur pour l'Ecole Nationale de la Magistrature ;
- **Karine ROUDIER**, Trésorière de l'association FIJI-RA, est également Maître de conférences en droit public à l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon ;
- **Marie-Christine BARRET**, Secrétaire de l'association FIJI-RA, est également avocate au Barreau de Lyon ;

### LES SALARIEES

- **Cécile CORSO**, Responsable de projet et juriste en droit international privé, est également enseignante vacataire à l'Université de Lyon et doctorante rattachée au Centre de recherche de droit international privé de l'Université Jean Moulin – Lyon 3 ;
- **Sarah LE GOFF**, Juriste en droit international privé, est diplômée de l'Université Toulouse 1 Capitole en Master 2 droit international et droit comparé ;
- **Méline REVELLIN**, Assistante de projet, est diplômée en information-communication et en sciences politiques à l'Université Lyon 2.

### LES STAGIAIRES ET VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE EN 2015

- **Ophélie BETTIOL**, Volontaire en Service Civique ;
- **Nour LATROUS**, Stagiaire.

### LES ADHERENT-E-S

L'association a bénéficié du soutien de vingt sept adhérent-e-s en 2015. Nous les remercions pour l'intérêt porté à notre activité.

## IX- ANNEXES

- Programme de la Quinzaine de l'Égalité : « La Liberté a-t-elle un sexe ? » ;
- Programme de la journée d'étude : « Les enlèvements internationaux d'enfants : quels outils, quelles limites au retour de l'enfant ? » ;
- Programme de la journée de lutte contre les discriminations : « Les obstacles à l'accès aux droits des femmes étrangères » ;
- Lettres trimestrielles :
  - Lettre n°35 - Violences et séjour (janvier 2015) ;
  - Lettre n°36 - La kafala (avril 2015) ;
  - Lettre n°37 - Le règlement européen sur les successions (juillet 2015) ;
  - Lettre n°38 - Le mariage international célébré en France (octobre 2015).





**FIJI-RA**  
**64, rue Paul Verlaine**  
**69100 Villeurbanne**  
**[info@fiji-ra.fr](mailto:info@fiji-ra.fr)**  
**04 78 03 33 63**  
**[WWW.FIJI-RA.FR](http://WWW.FIJI-RA.FR)**

**[Facebook](#)** **[Twitter@FijiRhonealpes](#)**